Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 021-212104251-20260928-DEL_2026_99-DE

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 18 septembre 2026 par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 24 septembre 2026 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville de MONTBARD.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Valérie MONTAGNE, Martial VINCENT, Maryse NADALIN, Abdaka SIRAT, Danielle MATHIOT, Marc GALZENATI, Mireille POIRROTTE, Béatrice PARISOT, Béatrice QUILLOUX, Patricia PARISSE, Francisca BARREIRA, Céline AUBLIN, Isabelle RAGNARD, Brigitte FOGLIA, Fabien DEBENATH, Dominique ALAINÉ, Romain GAULT, Éric SIMON, Romain BLANCHARD, Bruno DIANO, Éloïse FROEHLY

Excusés ayant donné pouvoir : Joël GRAPIN à Aurélio RIBEIRO, Bernard NICOLAS à Laurence PORTE, Jordan LE CARO à Martial VINCENT, Ahmed KELATI à Bruno DIANO

2026.99 – Echange foncier dans le cadre du lotissement Bois de Canot

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

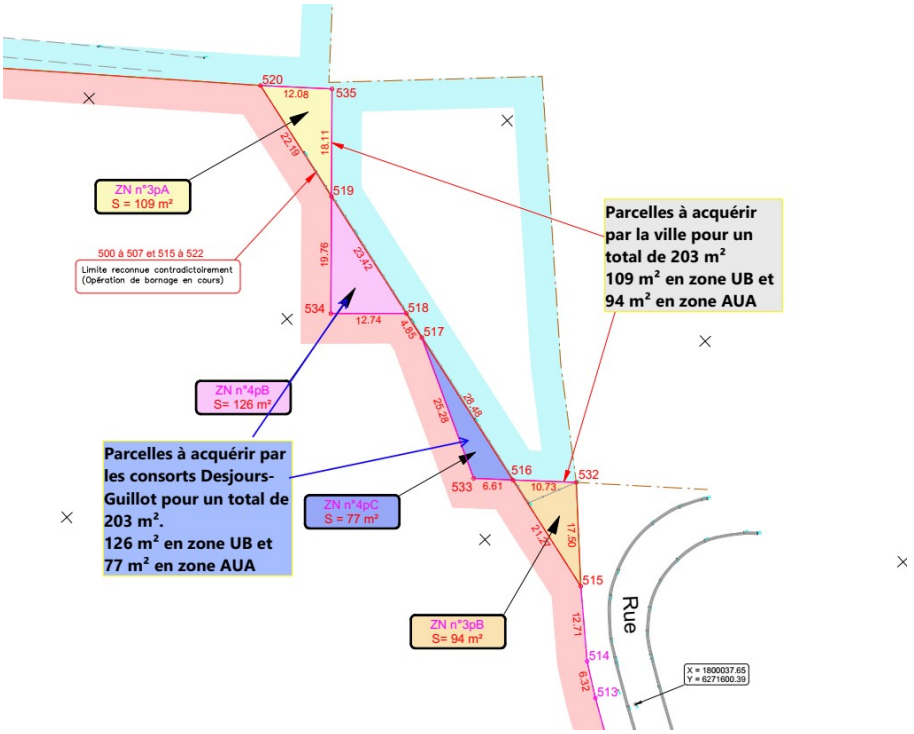
Considérant :
- le projet de lotissement sur la parcelle ZN 4 appartenant à la Ville de Montbard ;
- la parcelle ZN 3 appartenant aux consorts DESJOURS Ingrid et GUILLOT Gregor et son empiètement sur le périmètre du futur lotissement ;
- l'intérêt de procéder à un échange foncier entre des parties de l'actuelle ZN 4 appartenant à la Ville de Montbard et de l'actuelle ZN 3 appartenant aux consorts DESJOURS-GUILLOT afin de permettre la création de l'entrée du lotissement par un espace vert et d'améliorer la forme des futures parcelles constructibles ;
- la résiliation partielle du bail rural en date du 6 mars 2026 et prenant effet le 6 mars 2027 entre la Ville et l'Earl Passarin sur les parties concernées par l'échange de la ZN 4 ;

Considérant l'estimation réalisée par le service du domaine en date du 9 septembre 2026 retenant une valeur vénale de 20€ du m² pour les parcelles concernées ;

Considérant l'accord de Monsieur GUILLOT Gregor et Madame DESJOURS Ingrid de réaliser cet échange sans soulte avec prise en charge des frais de notaire et de modification de clôture par la Ville de Montbard ;



Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 021-212104251-20260928-DEL_2026_99-DE



Le **Conseil Municipal**,
Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés, avec 24 voix POUR et 3 voix CONTRE (Bruno DIANO, Ahmed KELATI, Éloïse FROEHLY)

- **accepte** l'échange foncier sans soulte entre les parties de la parcelle cadastrée ZN 3, actuellement désignées comme suit :
 - parcelle ZN n°3pA, d'une superficie de 109 m² et parcelle ZN n°3 pB, d'une superficie de 94 m², appartenant à Madame DESJOURS Ingrid et Monsieur GUILLOT Gregor, domiciliés 9 rue Ernest Boguet à Montbard,

et les parties de la parcelle cadastrée ZN 4, actuellement désignées comme suit :
 - parcelle ZN n°4pB, d'une superficie de 126 m² et parcelle ZN n°4pC d'une superficie de 77 m², appartenant à la ville de Montbard.

Le tout conformément au plan ci-dessus.
- **précise** que les frais de notaire et de modification de clôture seront pris en charge par la Ville de Montbard.
- **mandate** le Maire pour donner toute signature, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Signé électroniquement par : Laurence PORTE
Date de signature : 28/09/2026
Qualité : Maire